

« *Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance 93* »

COMMUNIQUE DE PRESSE

TERRIBLE DÉSILLUSION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE !

**IDEE93, Inter-association de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis**, est composée de 30 associations qui proposent, voire interpellent le Département, responsable de la protection de l'enfance, et l'Etat, garant de l'égalité républicaine sur tous les territoires.

C'est dans ce cadre que nous avons été sollicités en septembre 2018 pour participer à la création d'un collectif « Plaidoyer jeunes majeurs », en qualité de « personne qualifiée ».

**Le résultat de cet engagement a été de participer le 26 mars au lancement officiel du collectif « Cause Majeur ! »**, en présence de députés, dont Madame Brigitte BOURGUIGNON, porteuse de la proposition de loi ambitieuse sur la protection et l'accompagnement des jeunes majeurs, et d'Antoine DULIN, rapporteur pour le Conseil Economique Social et Environnemental du rapport « Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance », ainsi que de nombreux jeunes relevant ou ayant relevé de l' ASE.

**L'engouement né de cette mobilisation vient d'être trahi !**

Encore une fois les gains budgétaires à court terme supplantent la réalité de la vie pour ces jeunes que nous sommes censés protéger. A long terme, ce coût collectif humain et financier sera d'ailleurs bien supérieur, pour colmater les effets pourtant aujourd'hui connus : pauvreté, délinquance, santé !

**Les débats qui se sont déroulés la semaine dernière à l'Assemblée Nationale ont été tout simplement « torpillés » par le gouvernement** alors qu'un véritable consensus (toutes tendances politiques confondues) s'était dégagé dans le cadre des différents rapport et proposition de loi cités ci-dessus. Enfin, la protection de l'enfance sortait de l'ombre, pour ne pas dire de l'angle mort dans lequel elle se trouvait depuis des dizaines d'années.

Cette proposition de loi telle qu'adoptée en première lecture est non seulement dépourvue de son sens premier, mais **représente une atteinte fondamentale à la prise en compte des besoins fondamentaux de ces jeunes et à leurs droits constitutionnels et internationaux.**

Quid de la protection des mineurs non accompagnés à 18 ans ? Quid de l'obligation pour CHAQUE Département de protéger les anciens jeunes pour lesquels tant d'acteurs ont investi éthiquement, alors qu'aucun parent ne devrait mettre ses enfants à la porte à 18 ans, et ne peut échapper à son obligation alimentaire ? L'Etat, lui, le permet et l'organise même, l'imposant aux Départements ! Quid des jeunes à la porte si tôt ? Quid des jeunes de la Protection judiciaire de la jeunesse encore en besoin ?

Si quelques avancées peuvent être relevées, dans cette proposition de loi, la modification, pour ne pas dire **le retournement de paradigme de l'article 1<sup>er</sup> est tout simplement inacceptable.** En effet, ne pas se donner les moyens véritables pour accompagner de « très » jeunes majeurs, peut s'apparenter à une forme de maltraitance et donc à un dysfonctionnement sociétal majeur pour le devenir de ce public en très grandes difficultés.

**IDEE93 exige le retour à la version initiale de l'article 1<sup>er</sup>, soutient sans réserve le collectif « Cause Majeur ! », ainsi que toutes les organisations, dans le combat mené en France, métropole et outre-mer !**